

## **La FEDIL est d'avis qu'il ne faut pas relâcher d'efforts en matière de réformes structurelles**

Lors d'une conférence de presse en date du 15 octobre 2007, la FEDIL s'est prononcée au sujet d'un certain nombre de sujets d'actualité en relation, notamment, avec les finances publiques et la situation du Luxembourg en matière de compétitivité.

Dans son analyse de l'environnement économique actuel, le directeur de la FEDIL, Nicolas Soisson, a noté que la conjoncture favorable se reflète positivement au niveau des recettes budgétaires de l'Etat affichant une croissance de 7,6% sur base du projet de budget pour l'an 2008 présenté en date du 10 octobre dernier. Dans le même contexte, le directeur de la FEDIL a noté que la croissance des dépenses (+5,3%), de nature structurelle, reste importante.

De façon générale, la FEDIL salue le fait que l'Etat maintient un haut niveau d'investissements publics, tout comme sa volonté d'augmenter les dépenses publiques en faveur de la recherche-développement (+21%) susceptible d'apporter au pays de réelles opportunités de croissance et de diversification économiques.

En matière de fiscalité des personnes physiques, la FEDIL salue la décision du gouvernement d'adapter le barème d'impôt à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et d'introduire un bonus fiscal pour enfant(s) à charge. Cette décision, qu'il s'agit de faire valoir lors de prochaines négociations tarifaires, correspond, de l'avis de la FEDIL, à la volonté du gouvernement de mettre en œuvre une politique sociale davantage sélective, mettant ainsi un frein à une politique sociale dite « de l'arrosoir ».

En ce qui concerne le sujet de la compétitivité des entreprises, le président de la FEDIL estime que dans la suite du rapport Fontagné, publié en 2004, le Comité de coordination tripartite est parvenu, en 2006, à entamer des réformes qui sont en relation avec la compétitivité des entreprises et l'assainissement des finances publiques.

La FEDIL regrette cependant l'absence – hormis l'abolition progressive du droit d'apport et hormis la volonté de relever le taux de la bonification d'impôt pour investissements – de toute mesure concrète visant à alléger la charge fiscale des entreprises, en notant toutefois avec satisfaction que des pourparlers visant à améliorer l'environnement fiscal des entreprises seront entamés sous peu.

Selon le président de la FEDIL, Robert Dennewald, « *il ne faudra pas relâcher d'efforts en matière de réformes structurelles visant à améliorer la fiscalité des entreprises, à assurer la durabilité des régimes de pension, à moderniser le marché du travail et à réformer le système d'éducation et de formation* ». Dans le même contexte, le président de la FEDIL a noté que la



## COMMUNIQUE DE PRESSE

transposition de l'accord tripartite ne devra pas se limiter à la seule transposition d'un statut unique pour les salariés du secteur privé, pour respecter également les engagements en faveur d'une politique de modération salariale.

En vue des élections sociales de 2008 et des élections législatives de 2009, Robert Dennewald a, par ailleurs, plaidé pour une poursuite des efforts en matière de redressement de la compétitivité de l'économie nationale, et ceci au-delà de toutes considérations électorales.

Luxembourg, le 15 octobre 2007